



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026 :

UN CONSEIL PARTICULIÈREMENT HOULEUX



Le maire a, semble-t-il, voulu se faire « le conseiller municipal BONNET ».

Ceci expliquerait vraisemblablement la présence, dans le public, d'un auditoire plus nombreux que d'habitude, avec de nouvelles têtes.



À son arrivée, j'en ai profité pour lui rappeler deux de nos échanges d'il y a quelques mois.

Le premier avait eu lieu dans ma rue, en présence d'un chef d'entreprise, quelques semaines après les élections. Celui-ci souhaitait que le nouveau maire et moi puissions travailler ensemble. Nous étions alors tous les deux d'accord sur cette suggestion.

Le second date du 17 mai. J'avais pris l'initiative de l'appeler pour lui rappeler notre précédente rencontre. Notre conversation avait duré plus de 30 minutes. Nous confirmions alors cette volonté de travailler ensemble : lui, novice dans la gestion municipale, et moi, qui suis les affaires de la commune depuis 2002.

L'AFFAIRE DITE DU « BUDGET » : Mais voilà : c'est au moment du vote du budget que nos positions ont commencé à diverger. Je lui ai rappelé que nous devions recevoir les documents budgétaires en une fois et dans les délais nécessaires à leur examen. Or, ils nous sont parvenus en plusieurs fois, le dernier document, et pas le moindre, concernant les ratios, quelques heures seulement avant le vote.



J'ai donc demandé le report du vote afin de laisser aux élus le temps d'analyser l'ensemble des documents. Face à son refus, j'ai transmis copie de mes demandes au préfet et au sous-préfet. Cela n'a visiblement pas plu à Monsieur le Maire, qui a mis un nom sur mon intervention : « **les procédures** ». L'étude et le vote du budget a finalement été repoussé au lendemain comme je le demandais.

Je suggère à ceux qui n'ont jamais eu à étudier le budget d'une commune de plus de 5 000 habitants de venir me rencontrer. Je leur montrerai la difficulté de lire et d'analyser près de 200 pages de chiffres.

L'exercice n'est pas simple, particulièrement pour des élus qui ont eux-mêmes reconnu, lors de leurs réunions publiques, leur manque d'expérience dans la gestion municipale.

La « punition » a ensuite été de nous refuser l'accès à 5 commissions sur 8, ce que les municipalités précédentes nous accordaient.

Pour ma part, j'ai été écarté de toutes. J'ai donc saisi le tribunal administratif sur cette façon de concevoir la démocratie municipale.

ET CE N'ÉTAIT QUE LE DÉBUT de ce conseil... Au moment d'approuver le compte rendu du précédent conseil, j'ai rappelé au maire que j'avais contesté sa rédaction : mes interventions y sont résumées en quelques lignes, alors que mes propos étaient beaucoup plus développés.

J'ai donc repris plusieurs exemples.

Subventions aux associations : Quels critères ? Le compte rendu laisse penser que je demandais de réduire les subventions des associations disposant d'une trésorerie importante.

Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai demandé quels critères étaient retenus : situation financière, trésorerie, ressources propres, autres subventions et besoins réels. La question était de savoir comment sont évalués les besoins avant d'attribuer de l'argent public.

L'association « La Source » : Quelles informations pour la commission ? Mon intervention concernait principalement les informations dont disposait la commission lorsqu'elle a proposé la subvention d'une association en passe d'être dissoute.

Les éléments que j'avais transmis étaient-ils connus ? Si oui, pourquoi cette proposition ? S'ils ne l'étaient pas, sur quelles informations la commission s'était-elle prononcée ?

Plus de 7,2 millions d'euros garantis : Le compte rendu résume mon intervention à l'idée que les communes ne devraient pas « supporter cet effort ».

J'avais pourtant développé plusieurs arguments : plus de **7,2 millions d'euros d'emprunts déjà garantis par la commune**, l'engagement potentiel pour les contribuables et le risque financier lié à une garantie d'emprunt. C'est pour ces raisons que j'ai voté contre.

Le karaoké : Une question de transparence : Là encore, la question ne portait pas seulement sur son coût. Je m'interrogeais surtout sur le fonctionnement des commissions et la transparence de leur travail : une manifestation évoquée en commission n'apparaissait pas dans son compte rendu.

Le maire considère que les comptes rendus rendent fidèlement compte de mes interventions.



Pour ma part, je considère qu'un résumé de quelques lignes peut donner une perception différente d'une intervention développée et argumentée pour les lecteurs.

À l'issue du vote d'approbation du compte rendu, l'équipe Koppers a voté POUR, tandis que mes deux colistiers ont choisi de s'abstenir.

Le maire leur a alors demandé : « **Pourrais-je savoir pourquoi vous vous êtes abstenus ?** »

Une question qui m'a interpellé. Chacun est libre de son vote et, à mes yeux, une abstention n'a pas nécessairement à être justifiée publiquement.

Peut-être certaines organisations syndicales ont-elles leurs propres habitudes en matière de fonctionnement collectif ; mais un conseil municipal obéit à des règles différentes, et chacun de ses membres reste libre de son vote.

Je précise que, plus tard au cours de ce même conseil, j'aurai l'occasion de rappeler au maire qu'**il ne dirige pas ici un conseil syndical, mais un conseil municipal.**



Mais ceci est une autre séquence de ce conseil municipal... et elle mérite, elle aussi, d'être racontée.

